

**Conseil d'administration
Séance du 11 février 2011**

**Délibération n°04-2011
Procédure de recrutement du directeur**

Le Conseil d'Administration,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 autorisant la création de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « ésam C² » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle ;

Il convient de procéder au recrutement du directeur de l'EPCC et de créer une commission de sélection des candidats composée de _____ membres désignés parmi les personnes publiques du conseil d'administration :

M/Mme 3 collectivités + M/Mme
M/Mme Recherche M/Mme

Cette commission valide l'appel à candidatures à l'emploi de directeur de l'EPCC dont la publication de l'annonce sera effective avant la fin du mois de février 2011. La date limite de remise des candidatures n'excédera pas trois semaines après la date de publication. La commission de sélection communiquera au conseil d'administration du 13 mai 2011 une liste ordonnée de propositions. Celui-ci, à la majorité des 2/3, propose une courte liste au Président du conseil d'administration qui nommera le directeur de l'EPCC sur cette base.

Proposition

Au bénéfice de ces considérations, je vous propose d'adopter ces modalités de recrutement du directeur de l'EPCC.

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 20
Votants : 20

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- La transmission en préfecture le
- La publication le
Fait à Caen, le

Le Président,

Le Président


PREFECTURE DU CALVADOS
- 3 Mars 2011
COURRIER